

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La CAPD est réunie pour examiner quelques ajustements aux règles du mouvement et du travail à temps partiel ainsi que les maintiens, sorties ou entrées dans le dispositif des postes adaptés. Nous souhaitons rappeler nos revendications sur ces sujets.

Depuis 2008, notre organisation syndicale a combattu toutes les initiatives prises pour remettre en cause les règles du mouvement :

- instauration des vœux géographiques ;
- augmentation du nombre de postes à profil ;
- réduction du nombre de vœux ;
- suppression de la saisie des vœux à la 2^{ème} phase du mouvement ;
- suppression de plusieurs CAPD ;
- instauration de postes réservés à la 1^{ère} phase du mouvement.

Nous constatons aujourd'hui que plusieurs de ces mesures qui avaient été mises en place ont été abandonnées grâce à l'action intersyndicale, le plus souvent à l'initiative du SNUDI-FO. Ainsi :

- la saisie des vœux à la 2nde phase du mouvement a été rétablie ;
- les CAPD pour toutes les opérations du mouvement se réunissent à nouveau ;
- le nombre de vœux géographiques a diminué à la 1^{ère} phase. Il devient facultatif cette année.

Les autres revendications demeurent :

Le SNUDI-FO demande l'augmentation du nombre de vœux sur les postes précisément identifiés et la suppression totale des vœux géographiques. Nous avons fait la preuve qu'ils empêchaient des enseignants d'obtenir un vœu précis demandé alors que d'autres obtenaient un poste non sollicité. Le fait que cette possibilité existe encore ne résout pas complètement ce problème.

Le SNUDI-FO demande l'abandon des postes à profil. Le ministère lui-même estime qu'ils doivent être limités. Ce n'est pas le cas dans la Somme où la liste s'allonge année après année. De nombreux postes à profil sont ouverts au détriment des classes : postes plus de maîtres que de classes, moins de 3 ans, modulateurs REP + ... Le profilage de postes permet également à la hiérarchie de placer qui elle veut où elle veut au détriment du barème et d'imposer des organisations de travail et des projets aux enseignants dans les écoles. Ils remettent en cause les qualifications et les certifications des personnels.

Le SNUDI-FO demande la suppression des postes bloqués. Au début de leur carrière, les professeurs des écoles restent à titre provisoire parfois pendant de nombreuses années à défaut de postes vacants. Bloquer des postes dès la 1^{ère} phase retarde d'autant plus les possibilités des jeunes collègues d'obtenir un poste à titre définitif.

Enfin, le SNUDI-FO demande le retour aux déclarations d'intention de participer au mouvement et la publication des postes susceptibles d'être vacants qui constituerait la seule mesure permettant un mouvement véritablement transparent.

A propos des demandes de travail à temps partiel, le SNUDI-FO constate une augmentation régulière des refus, pour les demandes de travail à 80 %, et pour celles sur autorisation quelle que soit la quotité demandée. C'est une remise en cause d'un droit qui pénalise les enseignants par rapport aux autres fonctionnaires. Le SNUDI-FO condamne également que les autorisations soient soumises à une justification particulière, les candidats veulent l'application du droit sans devoir se soumettre à un exposé des motifs de leur demande.

En ce qui concerne le dispositif des postes adaptés, le SNUDI-FO constate que tous les personnels répondant aux critères d'entrée ou de maintien dans le dispositif ne peuvent pas le faire à cause d'un nombre de possibilités insuffisant.

Enfin, les manifestations du mercredi 9 mars ont rassemblé 3000 lycéens, étudiants et salariés à Amiens et 400 000 dans toute la France contre le projet de loi Valls/El Khomri de remise en cause du code du travail à l'appel de l'UNEF, de l'UNL, de Force Ouvrière, de la CGT, de la FSU, de Solidaires. Ce premier succès montre la détermination des jeunes et des salariés à obtenir le retrait de ce projet de loi.

Dans ce contexte de mobilisation, tous les problèmes des salariés du privé comme du public vont ressurgir. La FNEC FP FO s'inscrira dans les manifestations et les grèves à venir sur la base de l'ensemble de ses revendications : Retrait du projet de loi de casse du Code du Travail, augmentation de 8% du point d'indice, respect des statuts, abrogation de la réforme des rythmes scolaires, de la réforme des collèges, de la loi de refondation de l'école, de la réforme territoriale, ouverture de postes d'enseignants pour diminuer les effectifs dans les classes et pour l'enseignement spécialisé...

D'ores et déjà, les Unions Départementales et les Fédérations Force Ouvrière préparent la journée de grève interprofessionnelle du 31 mars.